Procès-verbal du conseil municipal de TOUVRE
SEANCE du 03 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la commune de TOUVRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte BAPTISTE, Maire.

Date de convocation : 26 juin 2025

9 Présents : Mmes BAPTISTE, REYNAUD, BORDAS, Danielle DUBOIS, Mrs DUBREUIL, PIOT, ERBEL, ANDRÉ, BARDIEUX,
5 Absents : Mmes Chantal DUBOIS, JOLLY, BLANCHARD, GUIBERT, M. GRAND.
2 Pouvoirs : M. Stéphane GRAND donné à Mme BAPTISTE, Mme Chantal DUBOIS donné à M. PIOT.
Secrétaire de séance : M. Philippe ERBEL

L'ordre du jour de la convocation est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05/06/2025.
- Rapport annuel 2024 SPL GAMA.
- Tarifs location petite salle « Dormant » de la salle socioculturelle.
- Demande Fonds concours Culture à GrandAngoulême.
- Demande Fonds concours Biodiversité à GrandAngoulême.

Informations et questions diverses.

ORDRE DU JOUR DE SEANCE

Désignation du secrétaire de séance : M. Philippe ERBEL

APPROBATION PROCES-VERBAL SEANCE DU 05 JUIN 2025

Le procès-verbal du cinq juin deux mil vingt-cinq est adopté à l'unanimité

1/ RAPPORT ANNUEL 2024 de la SPL GAMA

Le Conseil Municipal APPROUVE le rapport annuel 2024 de la SPL GAMA.

2/ TARIFS LOCATION SALLE TOLVERE ET APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2025-05-03 du 13 MAI 2025

La commune de TOUVRE a récemment achevé la réhabilitation de l'ancien club-house en Salle Socioculturelle désormais dénommée « SALLE TOLVERE », située Rue du Stade.

Le Conseil Municipal, après étude et en avoir délibéré, à l'unanimité :

Afin de permettre l'utilisation de la « Salle TOLVERE » dans des conditions claires et équitables, fixe les tarifs de location applicables au 1er octobre 2025 et adopte le règlement d'utilisation.

3/ DEMANDE FONDS CONCOURS BIODIVERSITE 2025 à GrandAngoulême pour le Parc paysager

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du cadre de vie et de valorisation des espaces publics, la municipalité a engagé la requalification de l'ancien stade de football, sur le site du Pré de Cure en bordure de la TOUVRE afin d'y créer un parc paysager à vocation récréative, sportive et intergénérationnelle.

Ce nouvel espace, librement accessible à tous, a été pensé pour répondre aux besoins des habitants en matière de loisirs de plein air, de convivialité et de bien-être.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable, en privilégiant des aménagements paysagers respectueux de l'environnement et une réutilisation d'un site existant en cœur de commune où les visiteurs pourront également observer la faune et la flore.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré :
-AUTORISE Madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de GrandAngoulême au titre du Fonds de Concours Biodiversité 2025.

4/ DEMANDE FONDS CONCOURS CULTURE 2025 à GrandAngoulême pour les équipements techniques spécifiques de la Salle socioculturelle « TOLVERE »

Dans le cadre de l'aménagement de la salle Socioculturelle « TOLVERE », il convient d'équiper la grande salle en matériels techniques spécifiques.

Le conseil municipal, après étude et en avoir délibéré :
-AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet et à la candidature au Fonds de Concours Culture 2025 de GrandAngoulême.

QUESTIONS DIVERSES

L'entreprise EUROVIA a été retenue pour effectuer les travaux de sécurisation de la voirie sur le secteur des Varennes.

Fin de la séance : 20 H